

Séance ordinaire du 04 avril 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-007

Objet : Finances – Vote des taux de fiscalité locale 2025

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de pouvoirs : 00

Nombre de votants : 08

Pour : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole			X	
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison			X	
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Gaëtan PIEDVACHE

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Par délibération du 04 avril 2024, les taux d'imposition 2024 votés étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.24%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 69.31%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 5.05%

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **APPROUVE** les taux de fiscalité proposés ci-dessus.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 03 avril 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 09 avril 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 08 avril 2025.

Le Maire

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance

Gaëtan PIEDVACHE

